

RÉGULATION BANCAIRE

Un discours réactionnaire

Interview par e-mail : Richard Graf

Jézabel Couppey-Soubeyran, maître de conférences en sciences économiques, décrypte la rhétorique du lobby bancaire. Elle sera l'invitée, ce mercredi, d'Etika et d'Attac pour une conférence-repas.

woxx : Dans « *Blabla banque* », vous vous référez à l'économiste et sociologue Albert Hirschman, qui a analysé le discours politique contre les réformes sociales. Quels parallèles avec le monde de la finance ?

Jézabel Couppey-Soubeyran : Dans son livre « Deux siècles de rhétorique réactionnaire » de 1991, Hirschman s'est intéressé au discours de ceux qui, de la Révolution française jusqu'à la mise en place de l'État-providence, se sont opposés au progrès social. Ce discours « réactionnaire » s'articule autour de trois grandes figures rhétoriques : l'effet pervers (le remède sera pire que le mal !), l'inanité (ça ne sert à rien !), la mise en péril (ceci tuera cela !). Or le discours du lobby bancaire face aux réformes bancaires et financières utilise exactement les mêmes ressorts. C'est une arme de capture intellectuelle, par laquelle les banques parviennent à convaincre les gouvernants qu'il ne faut pas pousser plus loin les réformes bancaires et financières. Les réactionnaires d'aujourd'hui, ce sont donc les banques et leurs lobbys qui empêchent les progrès de la stabilité financière. Leur discours doit être considéré pour ce qu'il est : un discours de réaction, de défense du statu quo, de préservation d'une rente, bien loin de l'intérêt général.

Comment ces trois lignes d'argumentation sont-elles reprises dans le discours du lobby bancaire ? En commençant par l'effet pervers...

On l'a beaucoup entendu à propos des exigences de fonds propres, dès le tout premier ratio de fonds propres en 1989. L'exigence était il est vrai calculée de manière assez fruste. Alors les banques nous prévenaient : aussi mal calibrée, l'exigence de fonds propres aura l'effet contraire à celui que recherche le régulateur. Le tour de passe-passe rhétorique du lobby bancaire a consisté à faire passer un effet pervers potentiel pour une fatalité incontournable. « Mesurez mieux nos risques », disaient les banques aux régulateurs, « sinon votre ratio de fonds propres nous conduira à la faillite ! » Bon soldat, le Comité de Bâle s'est exécuté. Butant rapidement sur la difficulté à trouver la bonne mesure des risques, il s'est laissé convaincre que les modèles internes des banques fourniraient la meilleure des mesures. Jolie manœuvre, puisque les grandes banques ont ainsi obtenu de pouvoir évaluer elles-mêmes les risques que les exigences de fonds doivent couvrir ! Les exigences de fonds propres ont depuis été renforcées avec Bâle 3, mais l'utilisation de ces modèles internes pas du tout remise en question. Et quel serait désormais l'effet pervers de Bâle 3 à écouter les banques ? L'essor du « shadow banking » - des banques fantômes faisant tout comme les banques, mais sans être réglementées comme elles. Joli tour rhétorique là encore, car indéniablement il a poursuivi son es-

sor pendant la crise. Mais est-il pour autant la nécessaire conséquence du renforcement de la réglementation bancaire ? Non, son essor a débuté bien avant la crise et il fait partie de ce qu'il faut réguler, pas de ce qui doit stopper la régulation !

« Je crois qu'on ne lutte pas contre la rhétorique de l'inaction du lobby bancaire par la rhétorique de l'action. »

... l'inanité...

L'inanité sert à réduire la portée d'une réforme en pointant son inutilité. C'est un argument encore plus pernicieux que l'effet pervers. D'autant que, à première vue, il paraît moins fort. Quand on parle d'effet pervers, on a en tête un système dynamique et complexe dont le régulateur ne peut pas maîtriser tous les rouages. Quand on parle d'inanité, la représentation est celle d'un système inerte, figé dans le marbre. On ne peut toucher à rien, ou du moins rien ne bougera quoi qu'on fasse. Les rhétoriciens de l'inanité ont à l'esprit que le système est impénétrable, régi par ses propres lois. La loi de l'efficacité pouvait servir cette représentation avant la crise financière. Mais même les plus subtils rhétoriciens auront du mal aujourd'hui à convaincre qui que ce soit de l'efficacité du système financier et de sa capacité à s'autoréguler. Il a fallu changer de logiciel ! Nos rhétoriciens reconnaissent aujourd'hui

l'instabilité intrinsèque du système. Sans rien perdre de leur subtilité, ils nous disent alors : « À quoi bon réguler l'intrinsèquement instable ? » Un bon exemple de ce type d'argument, souvent assorti de l'idée que le « monde a changé », est qu'il faut une « régulation globale » sinon rien. On a beaucoup entendu cela à propos de la taxation des transactions financières. « À quelques-uns, cela ne sert à rien. C'est pour tous ou pour aucun ! » Exiger cet idéal est en réalité le meilleur moyen d'empêcher qu'on puisse débiter l'action régulatrice à une moindre échelle pour qu'elle progresse ensuite.

... et la mise en péril du système en place ?

C'est sans doute l'argument le plus routinier du lobby bancaire. Cela repose sur l'idée que tout gain en termes de stabilité se paierait par des points de croissance en moins. C'est la limitation du bien, la mentalité du jeu somme à nulle. On retrouve cette idée - comme dans l'argument de l'effet pervers - que toucher au système, ou plus exactement à la finance, ce totem de nos sociétés modernes, ça se paie ! Le contexte actuel est très perméable à l'argument de mise en péril de la croissance par la stabilité, car il y a beaucoup d'interrogations aujourd'hui sur la croissance de demain. Des deux côtés de l'Atlantique, on s'interroge sur l'éventualité d'une stagnation séculaire, d'une incapacité durable de nos économies à créer de l'emploi, des investissements rentables, de la croissance. La mise en péril de la croissance touche ici la

Jézabel Couppey-Soubeyran est maître de conférences en sciences économiques à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, où elle dirige le master pro « Contrôle des risques bancaires, sécurité financière, conformité ». Elle est auteure de plusieurs ouvrages économiques dont « Monnaie, banques, finance » (2012, réédité en 2015), ou encore « Quelles leçons de la crise pour les banques centrales ? Débat autour d'une refondation de leurs missions » (2012), « L'économie pour toutes » (2014 - Prix lycéen « Lire l'économie ») et enfin « Blabla banque - le discours de l'inaction » (2015). En septembre 2015, elle a également été l'initiatrice de l'appel de 150 économistes contre le projet de nomination de François Villeroy de Galhau, un ancien de BNP Paribas, à la présidence de la Banque de France.



corde sensible de nos gouvernants. Pas étonnant donc qu'ils y soient aussi réceptifs.

Comment se fait-il que, malgré une opinion publique très critique, les défenseurs d'une régulation plus poussée n'aient pas eu gain de cause ?

Les défenseurs d'une régulation plus poussée se réfugient parfois eux aussi dans la rhétorique, celle de l'action, en sous-estimant (autant que les rhétoriciens de l'inaction les surestiment) les effets pervers, les coûts de la régulation, le manque de malléabilité du système. Avec des arguments tels que le « sens de l'histoire », les « lois du mouvement », le « péril imminent », ils brident tout autant la pensée et ne permettent pas le débat d'idées. C'est un peu ce que je reproche à des organisations comme Attac. Je crois qu'on ne lutte pas contre la rhétorique de l'inaction du lobby bancaire par la rhétorique de l'action. Il faut un débat citoyen libre et ouvert. Or on n'a pas cela. On se retrouve avec, d'un côté, des gouvernants très perméables aux arguments du lobby bancaire et, de l'autre, des citoyens qui perçoivent ces sujets de régulation comme difficilement accessibles. Donc la demande citoyenne de régulation reste faible. Les banques n'ont de leur côté aucun intérêt à ce que ces sujets soient mieux compris du grand public. Plus c'est technique et jargonneux, mieux c'est pour elles, ça ferme le débat. Les économistes chercheurs qui se consacrent à ces sujets n'ont quant à eux guère d'incitation à vulgariser leurs recherches. Ce qu'on attend d'eux, ce sont des publications

sur des sujets ultrapointus mobilisant une modélisation « smart » ou une base de données nouvelle, ou encore une technique d'estimation à la mode. En revanche, il faut saluer le travail d'une ONG telle que Finance Watch qui fait du contre-lobbying au service de la collectivité et qui fait œuvre de pédagogie sur ces sujets pour éclairer le citoyen. Il y a également des guerrières comme Sheila Bair, Elizabeth Warren et Brooksley Born, nommées les « nouveaux shérifs de Wall Street » par le magazine « Time ». Elles sont bien résolues à en découdre avec le lobby bancaire. Des économistes comme Anat Admati et Martin Hellwig ont beaucoup fait pour agiter le débat public. Mais tout cela ne fait pas encore une armée pour faire face à celle du très puissant lobby bancaire.

« Les allers-retours de plus en plus fréquents entre la haute fonction publique et le secteur bancaire favorisent cette imprégnation. »

Vous dites que les régulateurs se défendent mal. Quelles sont leurs erreurs principales ?

Trop souvent, régulateurs et gouvernants prêtent le flanc à l'inanité. Ils tiennent de grands discours - en France, par exemple, « Mon ennemi c'est la finance » - et ils accouchent de réformettes. La loi française de séparation et de régulation de l'activité

bancaire, qui se voulait la mise au pas du secteur bancaire, ne sépare pour ainsi dire rien du tout. On s'écharpe en Europe à propos du projet de taxation des transactions financières pour un taux qui ne dépassera pas 0,1 pour cent pour les transactions sur actions et 0,01 pour cent pour les transactions sur produits dérivés. C'est un taux minuscule ! Même quand elles vont dans la bonne direction, les réformes n'avancent ainsi qu'à tout petits pas quand la finance poursuit son grand galop.

Est-ce qu'on ne pourrait pas conclure que les institutions de régulation tiennent elles-mêmes souvent ce discours réactionnaire ?

Les régulateurs et les gouvernants sont de plus en plus imprégnés par les valeurs et la culture du secteur bancaire, et donc, naturellement, de plus en plus sensibles à l'intérêt de ce secteur, au point malheureusement de le confondre avec celui de la collectivité qu'ils sont censés servir. Les allers-retours de plus en plus fréquents entre la haute fonction publique et le secteur bancaire favorisent cette imprégnation. Un haut

fonctionnaire part travailler plusieurs années dans le secteur bancaire, à qui il fait partager son réseau d'influence, puis, acculturé par le secteur bancaire, revient dans la haute fonction publique, à la tête d'une banque centrale ou d'une autorité de supervision. J'ai en tête bien sûr la nomination de François Villeroy de Galhau à la tête de la Banque de France. Après douze années passées dans le secteur bancaire, cet inspecteur des finances fait son retour dans la haute fonction publique. Dans les réunions internationales consacrées à la régulation bancaire auxquelles il participera, quelle voix portera-t-il : celle des grandes banques françaises soucieuses de réduire le plus possible la contrainte réglementaire ou celle d'une plus grande stabilité financière ?

« Pourquoi les réformes bancaires échouent sur le mur des lobbys », conférence-déjeuner le mercredi 17 février à 12h15, Altrimenti asbl, salle Rheinsheim (5, avenue Marie-Thérèse, Luxembourg). Org. : Etika et Attac.

« Blabla banque - le discours de l'inaction », Michalon, 2015, 266 pages.